

ORANO RECYCLAGE
125 avenue de Paris
92 320 CHATILLON

Préfecture de la Manche
Monsieur Le Préfet
Place de la préfecture
50 002 SAINT LO CEDEX

La Hague, le 10 février 2026

Objet : Dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale par la société ORANO RECYCLAGE – Projet dit de « Magasin Central » sur la commune de la Hague (50 440)

Monsieur Le Préfet,

En application Titre V du Livre I^{er} du Code de l'Environnement,

Je soussigné :

Antoine JEAN
Responsable de secteur
Société ORANO RECYCLAGE
Siège social : 125 Avenue de Paris, 92 320 CHATILLON
N° SIRET : 817 439 599 00025

Ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'exploiter un magasin logistique, dit « Magasin Central », sur la commune de la Hague (50 440), située au sein de la Zone Industrielle de Digulleville.

Les activités de cet établissement seront l'entreposage, le conditionnement, le transport de marchandises ainsi que des ateliers de contrôle qualité, de réparation/préparation de pièces et de métrologie.

Le présent dossier de demande d'autorisation environnementale comporte, en plus de la présente lettre de demande, les documents suivants (articles R.181-13 et D.181-15-2 du Code de l'Environnement) :

- Des courriers de demande :
 - Une demande afin de fournir un plan d'ensemble à l'échelle 1/400 en dérogation du plan à l'échelle 1/200 ;
 - Un document attestant que le pétitionnaire est le propriétaire du terrain ou qu'il dispose du droit d'y réaliser son projet ou qu'une procédure ayant pour effet de lui conférer ce droit est en cours ;
- Un descriptif comprenant notamment :
 - La nature et le volume des activités exercées ;
 - Les rubriques des nomenclatures ICPE et IOTA dont le projet relève ;
 - Les modalités d'exécution et de fonctionnement, un descriptif des produits utilisés ;

- Les moyens de suivi, de prévention et d'intervention en cas d'accident, etc. ;
- L'étude d'impact, comprenant :
 - Un résumé non-technique ;
 - L'état initial de l'environnement ;
 - L'évaluation des impacts ;
 - Les mesures et moyens de suivis ;
- Une étude de dangers ;
- Un volet relatif aux capacités techniques et financières ;
- Un volet relatif à la remise en état du site ;
- Les bilans de conformité aux arrêtés ministériels applicables ;
- Les bilans de conformité et compatibilité aux plans, programmes et schémas d'aménagement en vigueur ;
- Des documents annexes et éléments graphiques utiles à la compréhension du dossier.

La société ORANO RECYCLAGE a mandaté la société NG Concept pour la rédaction du dossier de demande d'autorisation environnementale ainsi que le dépôt et le suivi de l'instruction de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Antoine JEAN
Responsable de secteur

